

Commune de



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

N°8- 2016

Vendredi 4 novembre 2016 à 20 heures

Étaient présents : Présents : M. Eugène REY, Mme Laurence RAVET, M. Alain CHMILEWSKY, Mme Hélène BOTTU, Mme Nathalie DUPIN, M. Olivier FASSION, Mme Delphine COISNE.

Excusés : Mme Pascale BADIN ayant donné pouvoir à Laurence RAVET, M. Paul MASSOT ayant donné pouvoir à Alain CHMILEWSKY, M. Thierry BAS ayant donné pouvoir à Eugène REY, M. Xavier VITRY ayant donné pouvoir à Delphine COISNE.

Ordre du jour

- 1, Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2, Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 21 septembre 2016,
- 3, Information des actes administratifs signés par Monsieur le Maire,
- 4, Informations relatives à l'urbanisme
- 5, Délibération pour une nouvelle composition du conseil communautaire de la CAPI
- 6, Délibération pour adhésion au service commun « archives » de la CAPI
- 7, Questions diverses
 - point sur le choix du mode de gestion à compter de 2018 des services eau et assainissement
 - information sur le projet de construction de l'usine de méthane de Trafayères
 - point sur les démarches d'achats de terrains zone d'activité du Bion
 - point sur l'épicerie



1. Secrétaire de séance : Laurence RAVET

Inscriptions des questions diverses :

- journal « Meyrié notre village »
- arceaux vélos
- point sur le secourisme
- célébration du 11 novembre
- borne de recharge pour véhicules électriques
- point sur les logements

2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 21 septembre 2016 : approuvé à l'unanimité.

3. Informations des actes administratifs signés par Monsieur le Maire :

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'ils ont reçu en même temps que leur convocation, la liste des actes administratifs pris par délégation du Conseil dont détail ci-après. Il en donne lecture.

4. Informations relatives à l'urbanisme :

Suite à l'absence de Mme Pascale BADIN ces informations sont reportées à la prochaine session.

5. Délibération pour une nouvelle composition du conseil communautaire de la CAPI

Vu la mise en œuvre des accords locaux de composition des conseils communautaires (en application de la loi n° 2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire)

Suite à la récente démission de cinq conseillers municipaux de la commune des Eparres, s'ajoutant à deux démissions précédentes (décembre 2015), Monsieur le Maire expose la demande de M. le sous préfet adressée aux communes membres de la CAPI, de fixer, par délibération, la nouvelle répartition des sièges du conseil communautaire avant le 23 novembre prochain.

Monsieur le Maire propose d'accepter le choix de porter à 70 (au lieu de 68) le nombre de conseillers communautaires, chaque collectivité conserve le nombre de conseillers dont elle dispose actuellement, seules les 3 plus grandes communes auront un conseiller de plus.

Après en avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de M. le Maire.

6. Délibération pour adhésion au service commun « archives » de la CAPI

Le service mutualisation de la CAPI propose une gestion de ses services par le biais de prestations de services ou de service commun.

Concernant les archives, la CAPI crée un service commun qui lui permettrait de maintenir sur la durée son personnel et étoffer son offre de services, (travail sur l'archivage numérique, la mise en valeur du patrimoine des communes, le nombre de jours conclus sont utilisables sur une ou plusieurs années) La capi s'engage à maintenir un tarif préférentiel pour les communes utilisatrices du service commun, soit 228 €, frais de déplacement compris.

M. le Maire propose d'adhérer au service commun « archives » compte tenu de nos besoins.

Après discussions, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'adhésion au service commun.

7. Questions diverses

Point sur le choix du mode de gestion à compter de 2018 des services eau et assainissement

M. le Maire expose à l'assemblée que pour l'instant trois intervenants historiques interviennent sur le secteur de la CAPI (Régie, Lyonnaise des eaux, Semidao). Les contrats en cours (dSP) se terminent en 2018. La CAPI engage donc des maintenant la réflexion sur l'outil à mettre en place pour la gestion des services eau et assainissement sur l'ensemble du territoire, avec la volonté d'aller vers le même outil pour tous et un tarif unique. Il appartient aux élus de CAPI de faire rapidement un choix sur appel d'offre dans le cadre d'une DSP ou confier l'ensemble du service à la SEMIDAO (Société d'Economie Mixte appartenant très majoritairement à CAPI).

Information sur le projet de construction de l'usine de méthane de Trafayères

La CAPI envisage de construire une usine de méthane sur le site de la centrale d'épuration des eaux usées de Trafayères. L'objectif est de fabriquer du gaz avec les boues des stations d'épuration et les déchets verts de Bourgoin-Jallieu et Trafayères et d'injecter ce gaz dans le réseau GRDF. Les études sont en cours. Cet investissement est programmé pour un démarrage des travaux fin 2019

Point sur les démarches d'achats de terrains zone d'activité du Bion

L'acquisition des terrains est en cours auprès de plusieurs propriétaires.

Borne électrique

Elle est posée et sera mise en fonctionnement en fin d'année. Il est envisager d'attendre les beaux jours pour procéder à son inauguration.

Point sur l'épicerie

M. le Maire accompagné de 2 adjoints a rencontré M. et Mme MICHELON, locataires du local épicerie, afin de mieux cerner leur projet professionnel. L'activité restaurant est provisoirement abandonnée par les commerçants pour être remplacée par celle de traiteur, pour des raisons de charge de travail. Le projet initialement présenté reste d'actualité, sous réserve de la salle de restauration qui ne sera pas construite tant que la demande n'en est pas faite, mais reste prévue. L'architecte travaille sur un projet de DP pour un dépôt du dossier mi novembre. Le détail pour consultation des entreprises sera disponible avant le 15/12. Le sujet loyer sera discuté seulement au terme d'une année pleine de fonctionnement.

Arceaux vélos

Des arceaux à vélo ont été posés par CAPI, près de l'église et au stade, à côté de la Maison Prévert.

Journal Meyrié notre village

Il convient d'établir le programme de rédaction du journal annuel.

Portail de l'école

Une serrure électrique sera posée sur le portail de l'école primaire afin de sécuriser les entrées de personnes extérieures à l'école (parents, intervenants scolaires.....) et les sorties des enfants

Cérémonie du 11 novembre

Elle aura lieu à 11 heures, un militaire de carrière retraité assistera M. le Maire pour la célébration.

Point sur les logements

un logement T4 Maison Fassion et un logement rue Baco se libèrent en janvier.

Point sur le secourisme

Suite à la demande d'une association de bénéficier de formations aux premiers secours, M. le Maire propose d'accéder à cette demande pour les associations de la commune, il propose que cette action soit gérée par le CCAS.

Le Conseil Municipal accepte la proposition de M. le Maire en donnant la consigne de viser prioritairement les associations.



Séance levée à 23 h

La Secrétaire de séance
Laurence RAVET

Le Maire
Eugène REY

